

Manifeste Mad Pride Brest 2025

C'est avec fierté que nous vous appelons à nous rejoindre dans l'organisation de la première Mad Pride de Brest qui se tiendra le 11 octobre 2025. Notre volonté est de créer un événement qui rassemble, dans une convergence des luttes, au-delà des étiquettes, pour la reconnaissance de nos existences plurielles et la défense de nos droits à vivre tel·les que nous sommes.

Dépathologiser nos expériences

Nous refusons d'être réduit·es à des diagnostics, nous revendiquons notre droit à exister avec nos spécificités et à être pris·es en considération en tant qu'individus libres de nos choix. Chaque personne est unique, avec son expérience, son vécu et ses traumatismes. La psychiatrie, bien souvent, nous stigmatise et nous condamne au lieu de nous apporter son aide. La pathologisation de nos expériences permet de ne pas regarder en face le mal engendré par un système défaillant, par des situations sociales, familiales ou professionnelles maltraitantes, toxiques et destructrices. Nous voulons que nos parcours de vie soient pris en compte dans la compréhension de ce que nous sommes et dans la reconnaissance de ce que nous avons traversé. Nous voulons être soutenu·es dans nos souffrances et accompagné·es dans notre rétablissement.

« Les dingues et les paumés jouent avec leurs manies

Dans leurs chambres blindées, leurs fleurs sont carnivores

Et quand leurs monstres orient trop près de la sortie

Ils accouchent des scorpions et pleurent des mandragores... »

Les Dingues et les Paumés, Hubert Felix Thieffaine

Faire respecter nos droits

« Si c'est contraint, c'est pas du soin »... Nous demandons l'abandon de la culture de la contrainte et l'interdiction des traitements forcés. Il ne peut y avoir de soins sans consentement libre et éclairé.

L'article L1111-4 du code de la santé publique affirme que « Toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement [...] Le médecin a l'obligation de respecter la



volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix et de leur gravité [...] Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. »

L'isolement et la contention sont des pratiques d'une extrême violence. Elles n'ont **pas de validité thérapeutique**, elles **traumatisent** les personnes qui les subissent, leurs proches et les professionnel·les qui les mettent en œuvre. Elles représentent une **cause de décès** en psychiatrie. **Leur utilisation doit absolument cesser.**

Des alternatives existent et doivent être mise en œuvre au profit de l'abandon de ces méthodes barbares et délétères.

Nous revendiquons un changement de culture en matière de soin de santé mentale.

De nombreux professionnel·les de santé mentale restent opaques sur les diagnostics qui nous sont attribués et sur les effets des traitements qui nous sont prescrits et administrés. Nous exigeons une délivrance claire et loyale des informations qui nous concernent, afin de pouvoir exercer notre droit au choix libre et éclairé.

L'article L1111-2 du code de la santé publique affirme que « *Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposées, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus.* »

Reprendre le pouvoir sur nos vies

Dans le système psychiatrique le pouvoir est détenu par les professionnel·les de santé de manière unilatérale. Il est grand temps de remettre les personnes concernées au centre des décisions. « **Nothing about us without us** » – « **Rien à propos de nous sans nous** ».

Nous demandons une participation active aux politiques publiques via une consultation des collectifs de personnes concernées et une représentation dans les instances décisionnelles.

Nous demandons à intervenir dans les cursus de formation des futurs travailleur·euses du

sanitaire et du médico-social, pour faire part de nos savoirs expérimentiels et co-construire une nouvelle vision du soin et de l'accompagnement.

A un niveau local, à Brest :

Le centre hospitalier de Bohars, établissement psychiatrique du CHU de Brest et principal représentant local de la psychiatrie publique, visité en 2020 par le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL), s'est vu formuler plus de 40 recommandations pour que cessent de toute urgence un grand nombre de pratiques « *dégradantes* » et « *non respectueuses des droits fondamentaux* ».

Rapport de visite du CGLPL :

<https://www.cglpl.fr/publications/rapport-de-visite-du-centre-hospitalier-de-bohars-finistere>

Si le centre hospitalier de Bohars a effectué certains aménagements majeurs (installation de sanitaires dans les chambres d'isolement et création de jardins sécurisés pour permettre aux patients, de sortir s'aérer et fumer après 20h00), des changements importants restent encore à réaliser. Nous demandons l'application formelle de l'ensemble des recommandations formulées par le GLPL.

Nous demandons à ce que les personnes actuellement soumises à des soins psychiatriques sans consentement dans le Finistère, leur famille ou toute personne susceptible d'agir dans leur intérêt, puissent réellement faire valoir leurs droits en saisissant la **Commission Départementale des Soins Psychiatriques**. (Art. L3211-3). Ceci implique **que l'information soit rendue accessible et compréhensible** (actuellement il est très difficile d'accéder aux informations concernant la CDSP du Finistère et les moyens de la saisir).

Nous demandons à ce que des représentant·es de personnes concernées/patient·es soient présent·es dans les instances organisationnelles et les commissions du pôle de psychiatrie du CHU de Brest, que ces personnes soient consultées et entendues dans les prises de décisions. Nous voulons occuper ces espaces en tant que personnes directement concernées par les décisions et par leur mise en œuvre.

Nous avons des droits, faisons entendre nos voix, affirmons nos choix !

« *Soyons fous et soyons dignes, soyons nous et soyons libres...*»

Retour à la terre. Keny Arkana